

Séance du 21 décembre 2018

1. BUDGET PRIMITIF 2018 : DECISION MODIFICATIVE 3/2018.

Le Conseil municipal a adopté la décision modificative n° 3/2018 du budget primitif 2018, destinée à ajuster des crédits entre certains chapitres afin de permettre la prise en charge des derniers paiements de l'année.

2. AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE PETANQUE SOUS LA SALLE MULTI-ACTIVITES.

Le Conseil municipal a demandé le report du projet d'aménagement présenté par la section « pétanque » de la MJC qui a sollicité la commune afin de savoir s'il était possible d'aménager en terrain de pétanque dans une partie du sous-sol de la salle multi-activités afin d'avoir une possibilité de repli à la mauvaise saison et en cas de mauvais temps.

3. RAPPORTS D'ACTIVITE ANNUELS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX.

En application des dispositions légales et réglementaires, le Conseil municipal a pris connaissance des rapports remis par le Syndicat Intercommunal des eaux d'Ottmarsheim-Hombourg-Niffer (rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, rapport annuel du prestataire pour le service de l'assainissement).